

**REPUBLIQUE DU NIGER**



*Fraternité – Travail – Progrès*



**VILLE DE NIAMEY**

**DOSSIER D'APPEL A CANDIDATURES, CONCOURS  
DE PHOTOGRAPHIE DU CENTENAIRE DE NIAMEY  
EN TANT QUE CAPITALE (1926-2026), « NIAMEY, 100  
ANS D'HISTOIRE, DE RESILIENCE ET D'AVENIR »**

## **1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

L'année 2026 marque le centenaire de Niamey en tant que capitale de la République du Niger. Cette commémoration constitue un moment historique majeur, à la fois mémoriel, citoyen et prospectif, inscrit dans une dynamique nationale de valorisation de l'histoire, de l'identité et de la souveraineté culturelle. À cette occasion historique, la Ville de Niamey engage une série d'activités commémoratives.

Dans ce cadre, la Ville de Niamey initie un Concours de Photographie du Centenaire, destiné à documenter, célébrer et interroger, à travers l'image, l'évolution de la capitale, ses mutations, ses réalités sociales, culturelles et urbaines, ainsi que les aspirations de ses populations.

La photographie, en tant que langage universel et outil puissant de narration, permet de figer la mémoire, de révéler le présent et de projeter l'avenir. Ce concours se veut ainsi un espace d'expression, de transmission et de dialogue entre les générations. Il s'inscrit dans la mise en lumière de Niamey, capitale centenaire, à travers un regard pluriel dans une volonté affirmée de :

- Documenter l'histoire et les mutations de la capitale ;
- Encourager la créativité et le regard critique des artistes et créateurs de contenu ;
- Impliquer la jeunesse et les citoyens dans la célébration du centenaire ;
- Constituer une mémoire visuelle durable de Niamey.

## **2. OBJECTIFS DU CONCOURS**

### **Objectif général**

Le principal objectif de ce concours repose principalement sur la constitution d'une mémoire visuelle contemporaine du centenaire de la capitale Niamey, à travers les regards croisés de photographes et créateurs de contenu.

### **Objectifs spécifiques**

Ce concours consisterait objectivement à :

- Valoriser l'histoire, l'identité et le patrimoine de Niamey en tant que capitale ;
- Encourager la participation citoyenne et artistique autour du centenaire de la capitale Niamey ;
- Offrir une plateforme de visibilité aux talents nationaux et internationaux ;
- Constituer un fonds iconographique durable du centenaire de la capitale Niamey ;
- Sensibiliser le public aux enjeux urbains, culturels et sociaux de la capitale.

## **3. THÉMATIQUES DU CONCOURS**

« Niamey, 100 ans d'histoire, de résilience et d'avenir »

Les participants sont invités à proposer des œuvres photographiques avec un regard sensible et artistique, sans s'y limiter suivant les points :

- Niamey, ville historique : Patrimoine architectural, lieux emblématiques, figures historiques, archives revisitées, héritage urbain et culturel ;
- Niamey au quotidien : scènes de rue, marchés, quartiers, pratiques sociales, spiritualité, mobilité, solidarité ;
- Niamey, jeunesse et créativité : Jeunesse urbaine, sport, art, innovation, engagement citoyen ;
- Niamey en mutation : urbanisation, infrastructures, Fleuve Niger, espaces verts, environnement, adaptation climatique, modernité et transformations sociales ;
- Niamey et ses populations : diversité, femmes, solidarités, citoyenneté ;
- Niamey de demain : visions prospectives, espoirs, défis, imaginaires urbains.

#### **4. DURÉE DU CONOURS**

Le concours se déroulera tout au long de l'année 2026. Il sera structuré en sélection continue, selon les modalités définies par le comité d'organisation.

#### **5. CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le concours de photographie du centenaire est ouvert à :

- Photographes,
- Créateurs de contenu visuel,
- Jeunes talents, collectifs ou indépendants,
- Journalistes photo.
- Résidents de Niamey, du Niger et de la diaspora, ainsi qu'aux participants internationaux.

#### **6. CONDITIONS GENERALES**

Dans le cadre du concours de photographie du centenaire de Niamey en tant que capitale :

- Chaque candidature devrait faire l'objet de choix d'une thématique ;
- La participation à ce concours peut être individuelle ou collective ;
- Les œuvres doivent être originales, libres de droits et réalisées par le participant ;
- Les photographies doivent impérativement être liées à la ville de Niamey ;
- Les photographies peuvent être en couleur ou en noir et blanc ;
- Le format numérique :JPEG ou PNG ;
- La résolution minimale : 300 dpi ;
- La taille minimale : 3 000 pixels sur le plus grand côté ;
- Les photos peuvent être prises avec un appareil photo professionnel ou un smartphone (haute résolution) ;
- Les retouches sont autorisées à condition de ne pas altérer la réalité de la scène photographiée ;
- Les photomontages excessifs et images de la ville de Niamey générées par intelligence artificielle ne sont pas autorisés.

## **7. MODALITÉS DE SOUMISSION**

Les candidatures à ce concours devront comprendre :

- Un formulaire de participation dûment rempli (joint en annexe);
- Une courte biographie du participant (ou du collectif) ;
- Une copie d'une pièce d'identité.
- Une note d'intention expliquant la démarche artistique et le lien avec la thématique choisi pour le concours (maximum 300 mots) ;
- Cinq (5) photographies en format numérique (JPEG ou PNG, haute résolution) nommées et numérotées avec une fiche descriptive pour chaque photo (lieu, date, contexte, titre) ;
- Tout dossier incomplet sera rejeté.

## **8. CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les œuvres seront évaluées par un jury indépendant, selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport à la thématique du centenaire ;
- Qualité artistique et technique ;
- Originalité du regard et de la narration visuelle ;
- Capacité de l'œuvre à raconter Niamey et ses dynamiques ;
- Respect des valeurs culturelles et sociales ;
- Respect de l'éthique et de la dignité des personnes photographiées.

## **9. COMPOSITION DU JURY**

Le jury est composé de :

- Représentant de la Ville de Niamey ;
- Photographe professionnel,
- Artiste et expert culturel,
- Acteur du monde des médias et de la culture.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

## **10. RÉCOMPENSES ET VALORISATION**

Les œuvres sélectionnées bénéficieront de :

- Prix officiel du centenaire ;
- Expositions physiques et itinérantes dans le cadre des festivités ;
- Publication dans des supports officiels du centenaire (catalogues, réseaux sociaux, archives) ;
- Valorisation médiatique et institutionnelle ;
- Intégration au fonds patrimonial visuel de la Ville de Niamey.

## **11. DROITS D'AUTEUR ET UTILISATION DES ŒUVRES**

Les droits d'auteur restent la propriété des créateurs.

Toutefois, la Ville de Niamey se réserve le droit d'utiliser les œuvres sélectionnées, à des fins non commerciales, dans le cadre exclusif de la communication et de la valorisation du patrimoine de la capitale Niamey, avec mention du crédit de l'auteur.

## **12. ENGAGEMENT ÉTHIQUE**

Les participants s'engagent à :

- Respecter la dignité humaine ;
- Obtenir le consentement des personnes photographiées lorsque nécessaire ;
- Éviter toute représentation stigmatisante ou contraire aux valeurs nationales.

## **13. CALENDRIER DU CONCOURS**

- Date de clôture de soumission des candidatures : 23 février 2026
- Lancement officiel du concours : 9 mars 2026
- Cérémonie de clôture et de remise des prix : Semaine du centenaire, prévue en décembre

## **14. DISPOSITIONS FINALES**

Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Ville de Niamey. La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

La Ville de Niamey se réserve le droit d'apporter toute modification ou d'adapter le présent appel à candidatures pour des raisons organisationnelles, sans en altérer l'esprit.

## FORMULAIRE DE CANDIDATURE

### Concours de Photographie du Centenaire de Niamey (1926–2026)

#### I. INFORMATIONS GÉNÉRALES DU CANDIDAT

Nom et Prénom : \_\_\_\_\_

Pseudonyme artistique (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

Statut :  Professionnel  Créateur de contenu  Individuel  Collectif

#### II. INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION

Catégorie (Thématique) choisie : \_\_\_\_\_

Appareil utilisé : \_\_\_\_\_

Nombre de photographies soumises : \_\_\_\_\_

#### III. ENGAGEMENT ET DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) certifie que les œuvres soumises sont originales et m'appartiennent.

J'autorise la Ville de Niamey à utiliser les œuvres sélectionnées à des fins de valorisation du centenaire, avec mention de mon nom.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté le règlement du concours.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du candidat : \_\_\_\_\_